

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°45 - publié le 25 juin 2025





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion électronique du 23/06/2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

ENGAGEMENTS SAISON 2025-26

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2025-2026.

Compétitions	Dates limites d'engagement
U20 D1	15 Juillet 2025
U20 D2	31 Aout 2025
U17 D1 – D2	15 Juillet 2025
U17 Brassage	31 Aout 2025
U15 D1 – D2	15 Juillet 2025
U15 Brassage	31 Aout 2025
U13 Excellence Brassage	15 Aout 2025
U13 Promotion Brassage	31 Aout 2025
U13 1 ^{ère} Division Brassage	31 Aout 2025
U11	02 Septembre 2025
U9	04 Septembre 2025
U7	11 Septembre 2025

PROCEDURE D'ENGAGEMENT :

Par **PORTAILCLUBS** vous rendre dans l'application **FOOTCLUBS** :

Choisir la saison 2025-2026

1. **Pour le FOOT ANIMATION** Cliquer sur le menu « **FOOT ANIMATION ET LOISIRS** »
2. **Pour les autres catégories** Cliquer sur le menu « **Epreuves Championnats & Coupes** » puis cliquer sur « **Compétitions officielles** »
3. Sur la nouvelle page, cliquer sur la rubrique « **Engagements** »
4. Sélectionner « **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL** » dans « Centre de Ressources »





5. Renseigner « Accord » dans l'avis d'engagement de la Compétition choisie puis « Valider »
6. Pour créer un nouvel engagement, Sélectionner le centre de ressource DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL, puis cliquer sur NOUVEL ENGAGEMENT. Sélectionner le centre de ressource et cliquer sur la catégorie concernée, suivre les étapes. Valider votre page.
7. Ne pas inscrire vos engagements dans les coupes le procédé sera fait automatiquement lors des premiers tours de coupe.
8. Pour les ententes il faut vous rendre dans **VIE DES CLUBS**
9. Pour **déclarer** une **équipe en INACTIVITE PARTIELLE** ou déclarer votre club en inactivité se rendre dans **VIE DES CLUBS**

Vous avez possibilité de renseigner au préalable vos desideratas.

Pour connaître la procédure complète cliquer sur le point d'interrogation situé à droite de saison 2025/2026. Des vidéos sont également à votre disposition, pour vous accompagner.

Résumé pour saisir un desiderata : Obligatoirement sur Footclubs.

Afin de saisir un Désidérata, aller dans la rubrique engagement et sélectionner en cliquant sur l'épreuve sur laquelle vous souhaitez poser un desiderata. La fiche « Engagement & Désidérata » s'ouvrira. Vous pouvez alors saisir les demandes suivantes, en déroulant et cliquant sur + attention bien valider vos pages.

Pour tout renseignement envoyer un mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr, ou competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Votre demande, envoyée obligatoirement par l'adresse mail officielle du club, sera consultée lors de la prochaine réunion de la commission.

La FFF a mis à jour l'outil Footclubs en ajoutant une Foire aux Questions afin de vous aider à trouver rapidement les réponses à la plupart de vos interrogations.

Il est possible d'accéder à cette FAQ en cliquant sur l'icône 'Aide en ligne' de la barre d'outils Footclubs

ENTENTES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

IMPORTANT : Selon l'article 8 des Règlements Sportifs du District Drôme-Ardèche de Football les ententes doivent être déclarées au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

BILAN DES POINTS SANCTIONS AU CLASSEMENT SUITE APPLICATION DU BAREME DE RETRAIT :

Pas de clubs concernés pour les compétitions U15.





TABLEAU MONTEES DESCENTES

A l'issue de la saison 2024-25 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U15R2 & U16R2	
	Accessions de U15 D1
	GF TOURNON HERMIATGE

U15 D1	
Relégations de U14R1B et U15R2	Accessions de U15 D2
RHONE CRUSSOL	US MOURS 2
OL CENTRE ARDECHE	Ent US VALLEE JABRON / FC VALDAINE

U15 D2	
Relégations de U15 D1	Accessions de U15 D3
FC RHONE VALLEES	ENT SARRAS SP
FC ANNONAY	AS CORNAS
FC BOURG LES VALENCE	OL SAINT MONTAN
	ES CHOMERAC

U15 D3	
Relégations de U15 D2	
ESP HOSTUN	
AS VEORE MONTOISON	
FC TRICASTIN	
US MONTELIMAR 2	
ENT CREST AOUSTE	

INFOS DESCENTES :

Les descentes sont annoncées sous réserve des communications de la LAuRA Foot.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr





BILAN DES POINTS SANCTIONS AU CLASSEMENT SUITE APPLICATION DU BAREME DE RETRAIT :

U17 D1 :

US VALLEE JABRON	31 matchs de suspension	- 1 point
------------------	-------------------------	-----------

U17 D2 :

FC MONTELIMAR	45 matchs de suspension	- 3 points
OL CENTRE ARDECHE	44 matchs de suspension	- 3 points

TABLEAU MONTEES DESCENTES

A l'issue de la saison 2024-25 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U18R2	
	Accession de U17 D1 et conservation équipe en U17D1
	AS SUD ARDECHE

U17 D1	
Relégations de U16 R2	Accessions de U17 D2
OL CENTRE ARDECHE	FC St JEAN MUZOLS
	FC EYRIEUX EMBROYE

U17 D2	
Relégations de U17 D1	Accessions de U17 D3
US MONTELIMAR 2	ESP HOSTUN
FC RHONE VALLEES	Ent FCC SASA USSM
OL SALAISE RHODIA	Ent ACE – CREST AOUSTE
	AS VEORE MONTOISON

U17 D3	
Relégations de U17 D2	
Ent CHATO9 HERMITAGE	
Ent ASD FCCBG USP	
MONTELIMAR FC	
FC PORTES VALENCE	
FC CHATUZANGE GOUBET	

INFOS DESCENTES :

Les descentes sont annoncées sous réserve des communications de la LAuRA Foot.



U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

BILAN DES POINTS SANCTIONS AU CLASSEMENT SUITE APPLICATION DU BAREME DE RETRAIT :

U20 D1 :

SC BOURG ST ANDEOL	66 matchs de suspension	- 8 points
FC MONTELIMAR	60 matchs de suspension	- 5 points
OL SALAISE RHODIA	54 matchs de suspension	- 4 points

U20 D2 :

Pas de clubs concernés pour les compétitions U20D2.

Situation U20D1 Fin de saison 2024-25 :

Compte tenu de la situation des équipes évoluant pour la saison 2024-25 aux niveaux régionaux (2 équipes descendantes de U18R2 et 2 équipes issues de U20R2 descendantes dans la poule U20D1) entraînant la descente de 5 équipes de U20D1 vers U20D2, et au moment où le soutien de cette catégorie est un enjeu majeur pour le parcours de nos jeunes joueurs, un tel bouleversement risque de démobiliser nos clubs.

Aussi la Commission des Compétitions Jeunes, met en place pour la saison prochaine, une formule intégrant 16 équipes au niveau U20 D1 (4 descendants de Ligue -U18R2 et U20R2-, 2 accédants de U20D2, et 10 équipes se maintenant de U20D1 saison 2024-25). Le dernier de la poule U20D1 de cette saison descend réglementairement. La Commission mettra en place une compétition en 2 phases, à l'identique du championnat U16R1 Promotion de la LAuRAFoot pour le compte de la saison 2024-25. (1ère Phase : 2 poules de 8 ; 2é phase 1 poule d'accèsion en Ligue, et 1 poule de maintien). Le championnat U20 D2 est maintenu et ouvrira droit en fin de saison 2025-26 à l'accèsion en U20D1.

L'engagement des équipes en U20D1 à la date du 15 juillet (date de clôture des engagements, voir plus haut) permettra de valider ou pas cette option. Le retrait éventuel d'équipe(s) au niveau U20D1 ne conduira pas à des montées supplémentaires hormis à compléter à 12 équipes.

TABLEAU MONTEES DESCENTES

A l'issue de la saison 2024-25 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U20R2	
	Accessions de U20 D1
	AS SUD ARDECHE





U20 D1	
Relégations de U18 R2	Accessions de U20 D2
MOURS ST EUSEBE US	Ent MONTELIER CHABEUIL
RHONE CRUSSOL FOOT 07	Ent BERG HELVIE RUOMS
Relégations de U20 R2	
ENT CREST AOUSTE	
US DAVEZIEUX	

U20 D2
Relégations de U20D1
US VALLEE JABRON

INFOS DESCENTES :

Les descentes sont annoncées sous réserve des communications de la LAuRA Foot.



COMMISSION TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°06

Réunion du 24/06/2025

Présidence : ZAVADA Richard

Présents : PLAN Joël, DELORME Bernard, VILLAND Jean-François.

Absent excusé : sans objet.

Glossaire :

- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE- CRTIS

AVIS PREALABLE INSTALLATION

BOULIEU LES ANNONAY - STADE ÉMILE MARTIN 1 - NNI 70410101. L'installation actuelle, clôturée, est retirée du classement. La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable de la mairie, le 20/05/2025, pour la mise en place d'un revêtement gazon, du plan du terrain, du plan des vestiaires existants. Après une information donnée par la C.D.T.I.S de Drôme Ardèche, la commission acte que les caractéristiques de l'aire de jeu, de ses dégagements, seront identiques à celle de l'ancien terrain synthétique.

AVIS PREALABLE ECLAIRAGE

PRIVAS - STADE ANDRÉ BLACHER - NNI 71860101. La Commission prend connaissance : de la demande d'avis préalable pour un éclairage LED, niveau E6, d'une étude photométrique ECLATEC du 20/03/2025.

VALLON PONT D'ARC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 73300101. La Commission prend connaissance : de la demande d'avis préalable pour un éclairage LED, niveau E6, d'une étude photométrique SIGNIFY du 25/04/2024.





CLASSEMENT DES INSTALLATIONS TERRAINS

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

➤ T6 PN

ST PRIEST - STADE BELLON - NNI 72880101. Cette installation, non clôturée, est classée au niveau T6 PN à l'échéance du 15/09/2025. La commission prend connaissance : de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 07/05/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 12/05/2025, de l'AOP du 16/05/2025. La commission acte deux non-conformités majeures sur les zones de sécurité, qui seront levées par mise en place de buts à 11 neufs, d'ici la fin de la saison et la réduction de l'aire de jeu, de 100m * 65m à 98m * 60m. Pour le niveau de classement T6 PN, la commission rappelle que l'aire de jeu doit être protégée par une main courante du côté des vestiaires.

➤ T7 PN

VASSIEUX EN VERCORS - STADE MUNICIPAL - NNI 263640101. Cette installation, non clôturée, a été classée au niveau T7 PN, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de confirmation de classement, de la mairie, le 06/06/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 06/06/2025. La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11 (Règlement FFF Edition 2021, 2.44m). Les buts sont très anciens et doivent être changés. La commission recommande de finaliser la main courante sur les 4 côtés de l'aire de jeu. La commission demande que lui soit transmise un Attestation Administrative de Capacité. Cette installation ne comporte pas de vestiaires.

CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

➤ T5 PN à T6 PN

ST LAURENT EN ROYANS - STADE MUNICIPAL - NNI 263110101. Cette installation, non clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 02/11/2025. La commission prend connaissance : de la demande de confirmation de classement, de la mairie, le 02/06/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 07/06/2025, de l'AOP du 08/03/2023. La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs de buts à 11 (Règlementation FFF Edition 2021, 2.44m). La commission rappelle que pour un classement T5 PN, l'installation (aire de jeu et vestiaires) doit être entièrement clôturée.





➤ T7 PN à A8 PN

PRIVAS - STADE DU LAC - NNI 71860201 Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de classement de la mairie, le 23/05/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 14/05/2025. La commission acte que pour lever les non-conformités majeures sur les distances de sécurité, l'aire de jeu sera réduite à 70 m*50 m. L'installation sera au statut "Football réduit".

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

ECLAIRAGE, INITIAL

- E6-LED

LUSSAS - STADE MUNICIPAL1 - NNI 071450101. Cet éclairage LED est neuf. La commission a pris connaissance : de la demande de classement initial de la municipalité, le 16/05/2025, de l'APFE du 25/05/2024, de la visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 19/05/2025. Les résultats obtenus sont: * Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 164 lux * U1h (EhMin/EhMax) : 0.41 * U2h (EhMin/EhMoy) : 0.65.

(1) Eclairage, facturation au Club de : 512152 : U.S. LUSSAS.

(5) Installation, facturation au Club de : Mairie de VASSIEUX en VERCORS -504370 : O.CENTRE ARDECHE - 536277 : AS ST PRIEST 07 -581219 : FC ROYANS VERCORS-590236 : JS LIVRON.

COURRIER RECU DE LA LIGUE- CRTIS

AVIS PREALABLE INSTALLATION

BOULIEU LES ANNONAY - STADE ÉMILE MARTIN 1 - NNI 70410101. L'installation actuelle, clôturée, est retirée du classement. La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable de la mairie, le 20/05/2025, pour la mise en place d'un revêtement gazon, du plan du terrain, du plan des vestiaires existants. Après une information donnée par la C.D.T.I.S de Drôme Ardèche, la commission acte que les caractéristiques de l'aire de jeu, de ses dégagements, seront identiques à celle de l'ancien terrain synthétique : * L'aire de jeu mesure 105 m*68 m. * Les zones de sécurité du terrain sont conformes (*1). * La protection de l'aire de jeu est constituée par des mains courantes. * Il y a des abris pour les acteurs de jeu (2). * Il y a des traçages de Foot réduit et des cages rabattables. * Les pentes sont de 0.5% (3). La commission fait les recommandations





suivantes: (*1) La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, grillages, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). La mesure, très précise (règle télescopique), lignes jusqu'au premier obstacle. des zones de sécurité, se fera depuis l'extérieur des (*2) La protection de l'aire de jeu (main courante, article 3.9.5.1 du règlement 2021), à l'arrière des bancs de touche doit être conçue, sans interruption, pour éviter le contact avec les spectateurs (voir schéma 23 du règlement 2021, page 63). (*3) La commission rappelle, article 3.1.5 du règlement 2021, que quelles que soient les pentes du terrain, elles doivent permettre d'obtenir une valeur constante de 2.44 m +/- 0.01 m, sous la barre transversale des buts à onze, pour ce niveau de classement. (Voir schéma, règlement 2021, 3.1.5, page 27). (*4) Les poteaux de corners et les drapeaux de coins sont implantés à l'intérieur du tracé. Ils sont tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (article 3.9.4 règlements 2021, page 62). (*5) Les traçages transverses, de Foot A8, doivent respecter les largeurs des zones de sécurité. **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot propose une décision d'avis préalable favorable à ce projet, pour un niveau T5 PN, sous réserve de suivre les recommandations ci-dessus. A achèvement des travaux, ce terrain fera l'objet d'une visite de classement pour confirmer le niveau de classement de l'installation, conformément à la réglementation de 2021, en considérant l'aire de jeu, les vestiaires et la clôture du site. CRTIS du 12 juin 2025.**

AVIS PREALABLE ECLAIRAGE

PRIVAS - STADE ANDRÉ BLACHER - NNI 71860101. La Commission prend connaissance : de la demande d'avis préalable pour un éclairage LED, niveau E6, d'une étude photométrique ECLATEC du 20/03/2025. La Commission prend connaissance des principales données suivantes : Dimension de l'aire de jeu de 105 m x 68 m. Implantation latérale symétrique 2*2 mâts. 12 projecteurs LED de 1510 W. Hauteur des mâts 16 m. Lignes de touche 6 m. Lignes de but 16.5 m. GR Max 49. Angle visée < 70° Couleur > 5700K IRC 70. Valeurs attendues: Eclairage horizontal Moyen calculé : 215. U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.58. U2h calculé (Eh in/Eh Moy) : 0.74. Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021). **La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme. CRTIS du 12 juin 2025.**

VALLON PONT D'ARC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 73300101. La Commission prend connaissance : de la demande d'avis préalable pour un éclairage LED, niveau E6, d'une étude photométrique SIGNIFY du 25/04/2024. La Commission prend connaissance des principales données suivantes : Dimension de l'aire de jeu de 105 m x 68 m. Implantation latérale symétrique 2*2 mâts. 8 projecteurs LED de 1510 W. Hauteur des mâts 16 m. Lignes de touche 5.5 m. Lignes de but 16 m. GR Max 48. Angle visée < 70° Couleur > 5700K IRC 70. Valeurs attendues: Eclairage horizontal Moyen calculé : 158. U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.50. U2h calculé (Eh in/Eh Moy) : 0.74. Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021). En cas de changement de projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance, de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme. CRTIS du 12 juin 2025.



INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

➤ T6 PN

ST PRIEST - STADE BELLON - NNI 72880101 Cette installation, non clôturée, est classée au niveau T6 PN à l'échéance du 15/09/2025. La commission prend connaissance : de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 07/05/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 12/05/2025, de l'AOP du 16/05/2025. La commission acte deux non-conformités majeures sur les zones de sécurité, qui seront levées par mise en place de buts à 11 neufs, d'ici la fin de la saison et la réduction de l'aire de jeu, de 100m * 65m à 98m * 60m. Pour le niveau de classement T6 PN, la commission rappelle que l'aire de jeu doit être protégée par une main courante du côté des vestiaires. **Au regard des éléments transmis, dans l'attente d'un document attestant la levée des non-conformités majeures, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.** *CRTIS du 12 juin 2025*

➤ CONFIRMATION T7 PN

VASSIEUX EN VERCORS - STADE MUNICIPAL - NNI 263640101 Cette installation, non clôturée, a été classée au niveau T7 PN, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de confirmation de classement, de la mairie, le 06/06/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 06/06/2025. La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11 (Règlement FFF Edition 2021, 2.44m). Les buts sont très anciens et doivent être changés. La commission recommande de finaliser la main courante sur les 4 côtés de l'aire de jeu. La commission demande que lui soit transmise un Attestation Administrative de Capacité. Cette installation ne comporte pas de vestiaires. **Au regard des documents transmis, sous réserve de recevoir un courrier de Monsieur le Maire, concernant la mise en place de buts à 11 neufs, la commission classe l'installation au niveau T7 PN, à l'échéance du 12/06/2035.** *CRTIS du 12 juin 2025.*

CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

➤ T7 PN à A8 PN

PRIVAS - STADE DU LAC - NNI 71860201 Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de classement de la mairie, le 23/05/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 14/05/2025. La commission acte que pour lever les non-conformités majeures sur les distances de sécurité, l'aire de jeu sera réduite à 70 m*50 m. L'installation sera au statut "Football réduit". **Au regard des informations transmises, la commission attend une contre visite du District, pour classer l'installation au niveau FOOT A8 PN.** *CRTIS du 12 juin 2025.*





INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

CONFIRMATION T5 SYN

LABLACHERE - STADE DE LA RAZE - NNI 71170101 La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des résultats des tests IN SITU initiaux, réalisés le 10/03/2025. La réserve est levée. Au regard du rapport d'essais transmis, la commission classe l'installation au niveau T5 SYN, à l'échéance du 14/11/2034. *CRTIS du 12 juin 2025.*

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

ECLAIRAGE, INITIAL

- E6-LED

LUSSAS - STADE MUNICIPAL1 - NNI 071450101. Cet éclairage LED est neuf. La commission a pris connaissance : de la demande de classement initial de la municipalité, le 16/05/2025, de l'APFE du 25/05/2024, de la visite de M. Richard ZAVADA , Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 19/05/2025. Les résultats obtenus sont: * Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 164 lux * U1h (EhMin/EhMax) : 0.41 * U2h (EhMin/EhMoy) : 0.65. **La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de l'éclairage de la FFF Ed.2021.** La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du **12/06/2029.** *CRTIS du 12 juin 2025.*

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

INFORMATION COUPE DE FRANCE 2025-2026 -

Pour la saison 2025-2026, Conformément aux règlements FFF, organisateur de la Coupe de France, on peut jouer le **1^{er}** et le **2^e** tour de la Coupe de France sur un terrain classé T7, et du **3^e** tour au **6^e** tour sur un terrain classé T5.

TERRAINS SYNTHETIQUES

Les mesures de performance sportives et de sécurité (test in situ) sont réalisées dès la mise en service du terrain synthétique et au plus tard dans les six mois. Ces mesures doivent ensuite être effectuées avant la date anniversaire, tous les 5 ans pour un synthétique sans remplissage et tous les 10 ans pour un synthétique avec charge.





Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

QUELQUES RAPPELS

Sécurité, on ne peut jouer une compétition officielle (Seniors, Jeunes, Féminines, Vétérans), organisé par le District Drôme Ardèche de Football que sur des terrains et des éclairages classés. La responsabilité de la Collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Sur l'article 3.9.1.1 de la FFF en date du 1 juillet 2021, les buts à 11 doivent être fixés au sol dans des fourreaux. Toutes les autres fixations sont non conformes, (scellés dans le béton, pose au sol ou autres ancrages divers).

Installations sportives,

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

Depuis le mois d'avril 2025, les notifications (terrains et éclairages) sont transmises par courriel par la CRTIS et la CFTIS aux collectivités et aux Clubs (sur la boîte officielle).

Zone de sécurité, pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Informations Fédérales, lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir l'étude Photométrique d'éclairage.

Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Pour la saison 2024-2025, le relevé de lux, initial ou confirmation sera facturé 52,30 euros pour les Clubs en District.





Pour la saison 2024-2025, le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2024-2025, le classement d'un gymnase ou d'un complexe sportif, (Futsal), initial ou confirmation sera facturé 75 euros aux collectivités.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident., l'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.

Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : terrains@drome-ardeche.fff.fr

RESPONSABLES SECTEURS :

Les délégués de terrain :

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe, secteur centre (Valence).
Prochaine réunion de la Commission le **mardi 9 septembre 2025 à 14 h00**.

Le Président
R. ZAVADA

Le Secrétaire
J. PLAN

